

**Projet de Déclaration du CEEP suite à la
Rencontre européenne des EPL d'eau et d'assainissement
tenue à Tholonet (Aix-en-Provence),
15 et 16 juin 2010**

I. L'avis du CEEP adressé aux décideurs politiques

Le CEEP salue l'initiative de l'Union Européenne quant au renforcement de la politique européenne de l'eau que l'on peut constater depuis quelques temps. Il soutient surtout le travail de l'intergroupe « EAU » du Parlement européen comme un des points focaux du débat européen sur l'avenir du secteur européen de l'eau. De plus, le CEEP appuie l'initiative de la Commission en ce qui concerne le développement d'une stratégie pour l'eau (Programme visant à sauvegarder les eaux européennes - Blueprint to safeguard European Water) pour l'année 2012, qui devrait apporter plus de carté à la fois juridique et environnementale dans la politique européenne de l'eau. Les conclusions du Conseil des ministres de l'UE du 11 juin 2010 prennent en compte l'orientation générale de cette politique et sont donc aussi formellement accueillies positivement par le CEEP.

En outre, le CEEP se déclare en faveur de la continuation du dialogue entre les entreprises (semi-) publiques locales d'eau et d'assainissement au niveau européen de façon supranationale ainsi que multilatérale. La réunion de Tholonet peut servir d'exemple car elle donne suite aux souhaits et propositions qui ont également été fixés explicitement dans les conclusions du Conseil susmentionnées.

II. Situation initiale:

Le CEEP voit actuellement de nouveaux défis techniques, juridiques et écologiques auxquels sont confrontés ses membres, qui cependant résultent **souvent mais pas toujours** des changements climatiques et environnementaux auxquels on assiste aujourd'hui. Les modifications de l'environnement ont des conséquences sur le secteur de l'eau tant en

Europe qu'au niveau mondial et font l'objet d'une attention accrue car elles influent sur la capacité des entreprises de ce secteur à remplir leur mission et à le faire de façon efficace. Afin que la gestion de l'eau européenne, caractérisée par une forte décentralisation en de nombreuses petites unités, puisse faire face à ces défis, le CEEP demande un renforcement de la politique européenne de l'eau.

Dans quelques États membres, il y existe entretemps un manque d'eau constant par suite d'une consommation de l'eau qui varie de relativement stable jusqu'à légèrement en augmentation par l'industrie et les ménages. Nous recevons également des rapports sur des régions des États d'Europe centrale et orientale où on est confronté à un manque d'eau quotidien et une surutilisation des nappes aquifères. Ainsi, le nombre et l'intensité des périodes de sécheresse se sont accrues au cours des 30 dernières années et le nombre des régions et personnes affectées par la sécheresse a augmenté de 20% entre 1976 et 2006. Les dégâts que les sécheresses ont occasionnés au cours des 30 dernières années se sont chiffrés à un total de 100 milliards EUR pour l'économie européenne. En même temps, au moins 11% de la population européenne et 17% du territoire de l'UE souffrent de manque d'eau et de ressources diminuées. Cela est confirmé par des études menées par l'Agence Européenne de l'Environnement (EEA) à Copenhague mentionnant un stress hydrique (une exploitation excessive des ressources en eau) qui a atteint un niveau critique.

III. Analyse du problème et exigences:

Selon la déclaration de la Commission (Rapport de l'EEA N° 2, 2009), en général 44% de l'eau prise sont utilisés pour la production d'énergie, 24% pour l'agriculture, 21% pour l'approvisionnement public et 11% pour l'industrie. En Europe du Sud, 60 % de l'eau exploitée sont utilisés pour l'agriculture – jusqu'à 80% dans quelques régions. Comme décrit, cette exploitation est due à deux phénomènes qui doivent être considérés comme une menace pour le secteur de l'eau dans son ensemble ; le changement climatique et une surexploitation des ressources hydriques. Sur la base de cette situation, le CEEP demande l'adoption des mesures suivantes, auxquelles il est prêt à participer d'une manière organisationnelle et politique:

- L'adaptation de l'agriculture au changement climatique (déjà incluse dans le « health check ») doit être développée. Il est surtout nécessaire de **stopper la croissance de la consommation d'eau** destinée à la production des produits agricoles et de viser une diminution de celle-ci.
- L'effet de la fourniture d'énergie sur la gestion de l'eau ne peut pas être surestimé. Il est vrai qu'une des causes directes de la consommation est l'usage de grandes quantités d'eau pour le refroidissement des centrales nucléaires. Une analyse précise montre toutefois qu'un haut pourcentage des quantités utilisées est retourné aux fleuves et aux lacs sans perdre trop de sa qualité. Certes le rejet d'eau de refroidissement à une température plus élevée au sortir des centrales constitue une charge pour l'environnement, mais ce sont surtout les conséquences d'une rareté croissante de l'eau sur la garantie du refroidissement des centrales et donc sur la sécurité de l'approvisionnement qui constituent un problème. On devrait mieux tenir

compte des effets **indirects** du secteur de l'énergie sur les réserves hydrologiques (« mitigation first ») qui concernent surtout la protection des ressources.

- Le danger d'inondation devrait être vu non seulement sous l'aspect de la protection des biens des citoyens et des infrastructures, mais aussi sous **l'aspect de la pollution des eaux de surface et des eaux souterraines**.
- La demande – en soi souhaitable – d'économiser l'eau à tous les niveaux doit être examinée au plan régional et tenir compte de l'entretien des infrastructures. On ne peut pas par exemple arriver à des débits trop bas qui nuiraient à l'état technique des installations. Afin d'éviter fuites et impuretés dans l'approvisionnement en eau, c'est précisément dans les régions faibles en infrastructures que les moyens de l'UE devraient être mobilisés pour entretenir et renouveler ces infrastructures.
- La même chose est vraie pour la demande d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau (dans les secteurs privé et public). A côté des exigences indiscutables comme dans le domaine d'agriculture, il convient de considérer le principe de la proportionnalité et de la priorité appropriée (financière) des moyens en ce qui concerne le problème de l'utilisation rationnelle de l'eau. Par rapport à ce problème, le CEEP demande une coordination stricte entre les décideurs politiques aux niveaux européen et national ainsi que les responsables régionaux et locaux.
- La demande d'un **contrôle** transparent et mesurable des activités économiques, écologiques et organisationnelles de gestion (semi-) publique de l'eau est soutenue par le CEEP dans le cadre du principe de la proportionnalité. Cependant, celui-ci ne peut pas devenir un désavantage pour les entreprises visées par rapport à leurs concurrents et **ne peut surtout pas être considéré comme un moyen pour l'Union européenne de soumettre le marché de l'eau aux conditions du marché intérieur de l'UE**.